

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DROME**

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Nombre de Membres

afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
29	29	29 dont 6 procurations

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pommier sous la Présidence de Jean-Michel CATELINOIS, Maire

Présents : MM. Mmes : Jean-Michel CATELINOIS – Guy FAYOLLE – Jacqueline BESSIERE – Daniel ROLLET – Céline ARANEGA – Alain RIVIERE – Georgia BRUN – Chantal BELEZY – Catherine SEGUIN – Sylvie MORIN – Brigitte TERRAS – Brigitte FORCUI – Bernard LACOTTE – Daniel BERNARD – Véronique HURBIN – Nathalie GLEIZE – Benoît MAIGRE – Guillaume DEPIERRE – Sémi ERRIAH – Sophie de DIANOUS – Christine BARSUMIAN – Jean-Luc PERILLON – Alain PECHERAND

Absents ayant donné procuration : MM. Mmes :
Claude LOVERINI procuration à Guy FAYOLLE
Fabienne LORD procuration à Daniel BERNARD
Michel MARTINAND procuration à Jacqueline BESSIERE
Rita BETRANCOURT procuration à Brigitte FORCUI
Romain ENTAT procuration à Guillaume DEPIERRE
Daniel GONZALEZ procuration à Alain PECHERAND
Secrétaire de séance : Mr Bernard LACOTTE

Date de la convocation : **18 juin 2024**

Affichage après transmission au représentant de l'Etat

OBJET (19) : REVISION DES TARIFS APPLICABLES AUX MINI-CAMPS PROPOSES PAR L'ALSH

Rapporteur : Georgia BRUN

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice.

Vu les articles L5221-1 et 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2019 portant création de l'entente intercommunale ;

Vu les délibérations du conseil municipal validant les avenants à la convention et notamment la délibération du 26 juin 2023 validant l'avenant n°3 permettant la mise en place et la tarification de mini-camps ;

Vu la délibération en date du 26 juin 2023 validant les tarifs des mini-camps ;

Vu la Commission Enfance Jeunesse et Petite Enfance ;

Madame Georgia BRUN, Adjointe, rappelle que les communes de Tulette et Saint-Paul-Trois-Châteaux ont décidé de mutualiser leurs Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avec les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Rochemade, Saint-Restitut, Suze-la-Rousse, Clansayes et Solérieux dans le cadre d'une convention d'entente intercommunale.

Elle expose que l'entente intercommunale a souhaité développer l'offre des accueils de loisirs et répondre à une demande des familles par l'organisation de mini-camps en 2023.

Les montants des mini-camps doivent évoluer car les forfaits prévus sont trop faibles par rapport à une simple inscription au centre, une fois les aides CAF déduites.

Les tarifs proposés pour les mini-camps sont les suivants :

Quotient familial		Forfait Camp
QF minimum	QF maximum	
0	450	77.60 €
451	675	78.20 €
676	785	69.60 €
786	885	79.60 €
886	1100	70.00 €
1101	1500	85.00 €
A partir de 1 501		90.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs proposés pour les mini-camps dans la présente délibération ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire

Mr Bernard LACOTTE

